



# Comportement suivi ?

Un logiciel présenté comme la panacée par la Direction de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs doit être en fonction dès le 18 février 2008. Pourtant bien des interrogations demeurent quant à cet applicatif.....

Créé par un surveillant pour limiter la profusion de cahiers d'observations, ce logiciel était destiné à la hiérarchie pénitentiaire dans sa conception. Il a donc été amélioré pour le rendre utilisable à l'ensemble des partenaires. Il permet donc de rassembler en un « lieu » les informations de GIDE mais également des informations émanant de personnels autres que pénitentiaire.

Les informations mises sur ce logiciel sont lisibles par tous ceux qui ont l'habilitation à savoir les cadres des deux hiérarchies, sans distinction. Les informations sont donc « montantes » et ne peuvent être accessibles à l'ensemble des personnels qu'après validation par les cadres. Il n'est donc pas possible de communiquer entre corps de métiers ou sans que l'information ne passe par les cadres.

**Nous ne pouvons accepter qu'un tel logiciel soit imposé aux personnels de la PJJ sans garanties préalables.**

- **Compte tenu des informations personnelles sur les détenus, ce logiciel doit être validé et accrédité par la CNIL ;**
- **Une concertation sur la nature des informations à transmettre doit être menée dans la mesure où le Service Educatif de l'EPM ne sera pas l'unique destinataire ou que l'information à transmettre ne pourra être dirigé vers une personne choisie. Qu'en est-il de la spécificité du rôle de chacun selon sa mission professionnelle ? Qu'en est-il de la confidentialité à laquelle a droit le mineur ?**
- **Les tâches de rédaction sont déjà une charge de travail importante pour les éducateurs : rapport, cahiers de consignes, notes,....A-t-il était évaluer la nécessité d'un nouvel outil ?**
- **Le transfert de l'information et les possibilités de rédaction souffrent actuellement du cloisonnement « unités de vie/administratif » et également de l'impossibilité de communiquer entre référents ou entre unités de vie dans le cas de mutation d'unité de vie. Il sera bénéfique de réfléchir à l'extension du réseau et cela serait un réel progrès dans la mobilité de l'information.**

Même si ce logiciel est présent dans certains EPM et notamment celui de Quiévrechain, les conditions d'exercice ne sont pas comparables et la prise en compte du travail éducatif est loin d'être identique. Il est donc nécessaire qu'une réflexion soit menée à Laval pour tenir compte des spécificités du site.